



Responsable de la sécurité

Famille : Qualité, hygiène, sécurité et environnement
Sous-famille : Sécurité des personnes et des biens
Code métier : 30L60

▶ Informations générales

Définition :

Définir, planifier et piloter l'ensemble des activités de sécurité en animant les équipes de sécurité.

Autres appellations :

Chef(fe) de service de sécurité incendie et assistance aux personnes en cas d'incendie.
Responsable sécurité/sûreté.

Spécificités :

Sécurité des personnes et des biens.
Sécurité incendie.

Prérequis réglementaires pour exercer le métier :

Habilitation « Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes de niveau 3 » (arrêté du 2 mai 2005 modifié).

▶ Activités

- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Définition et mise en oeuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité
- Élaboration et mise en place de l'organisation des services, dans son domaine d'activité
- Élaboration et mise en place de suivi des plans et actions de prévention
- Élaboration, mise en place et exploitation de tableaux de bord spécifiques au domaine d'activité
- Organisation des activités et gestion des ressources
- Rédaction et mise à jour des notes, documents et rapports, toute documentation relative à ses activités dans son domaine de compétences
- Veille spécifique à son domaine d'activité

▶ Savoir-Faire

- Animer et développer un réseau professionnel
- Arbitrer et/ou décider entre différentes propositions, dans un environnement donné
- Argumenter et convaincre avec un ou plusieurs interlocuteurs (interne et externe)
- Définir, conduire et évaluer la politique relative à son domaine de compétence
- Évaluer une prestation, un projet, une solution, relatifs à son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles



- Négocier des prestations, des contrats, des accords avec des interlocuteurs internes/externes
- Piloter, animer / communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétence

► Connaissances requises

| Description | Niveau de connaissance |
|---|-------------------------------|
| Communication écrite | Connaissances opérationnelles |
| Management | Connaissances approfondies |
| Négociation : méthodes et techniques | Connaissances générales |
| Normes, règlements techniques et de sécurité | Connaissances opérationnelles |
| Organisation et fonctionnement interne de l'établissement | Connaissances opérationnelles |
| Sécurité des biens et des personnes | Connaissances opérationnelles |
| Sécurité incendie | Connaissances opérationnelles |

Connaissances opérationnelles :

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/ 5 ans.

Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximum.

► Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Direction, directions fonctionnelles, responsables des pôles et des services de soins pour définir et coordonner avec eux la mise en œuvre de la politique sécurité de l'établissement.

Comité social d'établissement

Service départemental incendie et de secours, préfecture du département et autres administrations pour la prise en compte et application des procédures incendie.

Sociétés de contrôle et de maintenance des installations liées à la sécurité incendie pour la vérification de la conformité et l'entretien des installations incendie.

Les services techniques pour la collaboration dans les actions et travaux.

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de niveau 6 (Ingénieur, master).

Habilitation SSIAP 3.

Correspondances statutaires éventuelles :

Ingénieur.

Personnel de catégorie A dans la fonction publique hospitalière (cadre, cadre supérieur, attaché d'administration hospitalière...).

Technicien supérieur hospitalier.